

Comité de pilotage du suivi de la procédure de DUP du canal de la Siagne

Présentation des préconisations proposées
par l'hydrogéologue agréé pour la protection
de la ressource en eau

Rappel de la démarche globale

- ☞ Lancement de la démarche par le SICASIL en 2003
- ☞ La finalité :
 - Protéger durablement la ressource en eau
 - Valoriser le patrimoine du canal de la Siagne
- ☞ Les modalités :
 - Couverture est l'exception
 - Intégration paysagère est une constante
 - Protection de la ressource est assurée par la mise en place de périmètres

Sommaire

- Rappel de la démarche globale
- Présentation des préconisations de l'hydrogéologue agréé
 - Etendue des périmètres de protection
 - Immédiate
 - Rapprochée
 - Nature des prescriptions formulées
 - D'ordre général
 - Spécifiques
- Synthèse

Détails du déroulement de la procédure : une démarche claire, exhaustive et concertée.

1. **Etude** du canal sur les risques de pollution encourus
2. **Rapport de l'hydrogéologue agréé** désigné par l'Etat
3. **Enquête publique** menée simultanément sur l'ensemble des communes traversées par le canal
4. **Arrêté préfectoral** de déclaration des périmètres de protection
5. **Mise en application** de l'arrêté préfectoral

Rappel des conclusions de l'étude préalable

- S'agissant de la qualité de l'eau
 - **Qualité eau conforme** à la réglementation en vigueur
 - **Dégradation** de la qualité de l'eau **dans le temps et dans l'espace**
- Inventaire et localisation des risques de pollution
 - **Pollution directes**
 - **Pollution indirectes**
- **Classification des risques** de pollution en 3 catégories
- ☞ Mesures de protection spécifiques au niveau zones les plus vulnérables

Présentation des missions de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique

- ☞ Les hydrogéologues agréés sont désigné par le Préfet sur la proposition d'un **hydrogéologue coordonnateur départemental**
- ☞ Rôle de l'hydrogéologue agréé
 - délimiter les périmètres de protection des captages d'eau potable
 - définir les servitudes et actions d'accompagnement
 - émettre son avis par un rapport écrit

Présentation du rapport de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique

Contenu du rapport

- Rappel du contexte général, géologique, hydrogéologique
- Etat des lieux qualitatif de l'eau du canal de la Siagne
- Etat des lieux environnemental
- Délimitation des périmètres de protection
- Prescriptions à mettre en œuvre dans ces périmètres

Les périmètres de protection

- ☞ **Définition** : espaces réservés qui permettent de garantir la protection de la qualité des eaux qui sont prélevées dans le milieu naturel et destinées à la consommation humaine
- ☞ **Il existe trois sortes de périmètres de protection :**
 - **Le périmètre de protection immédiate** : il correspond au terrain d'implantation de l'ouvrage de prélèvement. La collectivité doit être propriétaire de ce périmètre qui doit, en outre, être clôturé.
 - **Le périmètre de protection rapprochée** : il doit protéger efficacement le captage pour maintenir la qualité de l'eau. A l'intérieur de ce périmètre des servitudes d'usage peuvent être formulées.
 - **Le périmètre de protection éloignée** : il correspond à la zone d'alimentation du point d'eau. Ce périmètre n'est pas obligatoire.

Les périmètres de protection immédiate

4 PPI définis au droit de chaque prise d'eau :

- prise d'eau en rivière à Saint-Cézaire-sur-Siagne
- prise d'eau des Jacourets à Peymeinade
- usine de traitement de Saint-Jacques à Grasse
- usine de traitement de Nartassier à Mougins

Prescriptions :

- Interdire toutes les activités, installations et dépôts autre que celles liées à l'exploitation des ouvrages de production d'eau

Prise d'eau en rivière à Saint-Cézaire-sur-Siagne



- ☞ Trois vannes de prise conduisent les eaux par une galerie jusqu'à un répartiteur régulateur qui s'ouvre sur le canal de la Siagne
- ☞ Mise en place de flotteurs pour matérialiser son emprise

Prise d'eau des Jacourets à Peymeinade



- ❏ PPI = Prise d'eau dans chambre bétonnée munie d'un capot étanche et fermé
- ❏ Mise en place d'une glissière de sécurité le long de la voie

Usine de traitement de Saint-Jacques à Grasse



- ❏ PPI = au niveau de la prise d'eau et des installations de l'usine de traitement
- ❏ Canal en conduite et usine grillagée et fermée par un portail
- ❏ Pas d'aménagement complémentaire

Usine de Nartassier à Mougins



- ❏ PPI = au niveau de la prise d'eau et des installations de l'usine de traitement
- ❏ Site entièrement clôturé et régulièrement entretenu
- ❏ Renforcer la protection au niveau de la prise d'eau

Les périmètres de protection rapprochée

Différentes règles ont été définies en fonction de la **vulnérabilité** du canal et de sa **structure** :

- ciel ouvert
- tunnel
- aqueduc (canal à ciel ouvert perché)
- dalot (canal en U couvert)
- canalisation



Canal à ciel ouvert



Tunnel



Aqueduc



Dalot



Canal en conduite



Etendue des périmètres de protection rapprochée

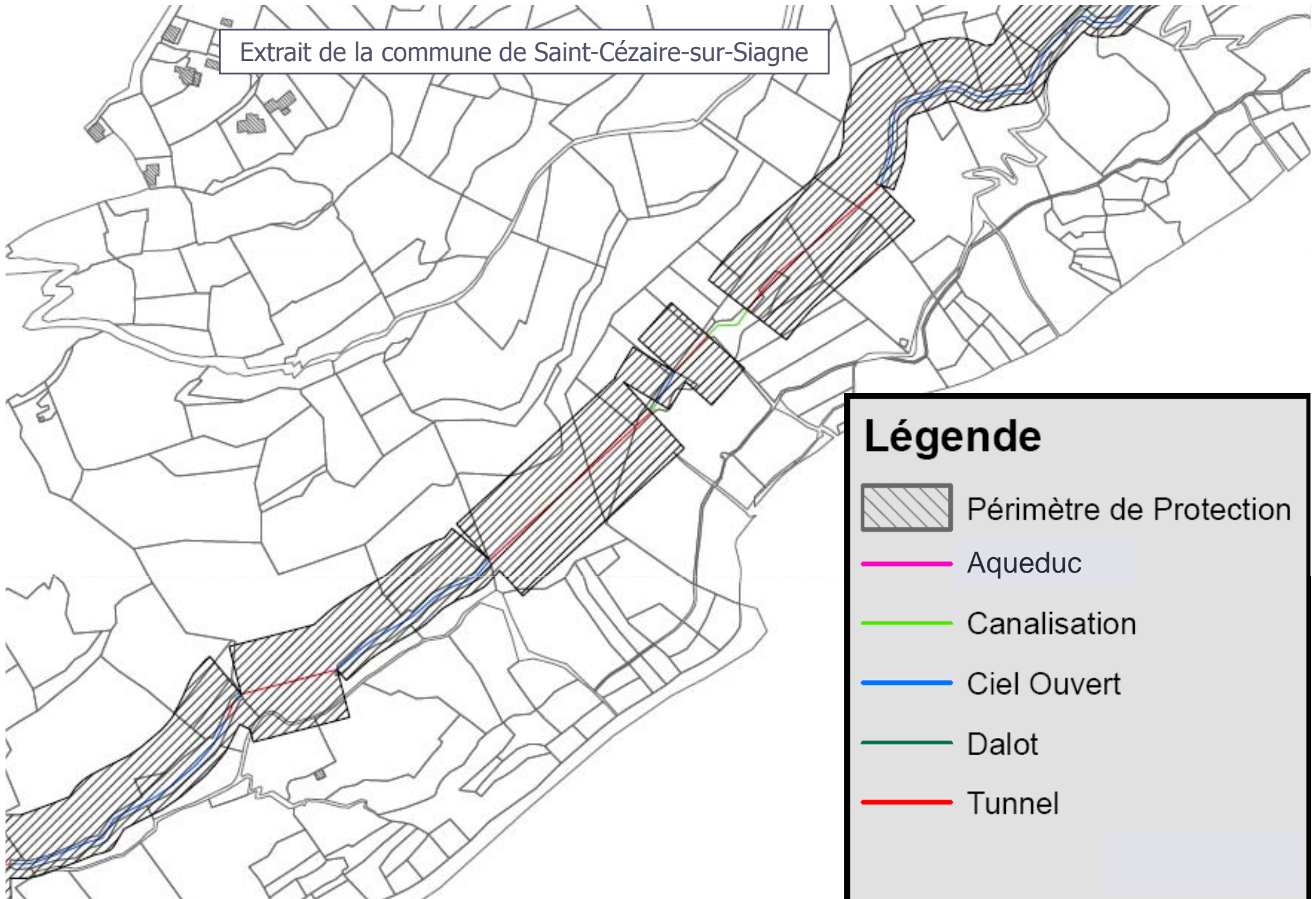
- Lorsque le canal est **à ciel ouvert**
 - 35 m en contre haut du canal* (rive gauche)
 - 10 m en contre bas du canal* (rive droite)
- Lorsque le canal est en **tunnel**
 - 35 m de part et d'autre du canal*

***Axe du canal pris comme référence**

- **Pas de périmètre** pour les trois autres configurations du canal
 - aqueduc
 - dalot
 - conduite

Exemples de périmètres de protection rapprochée

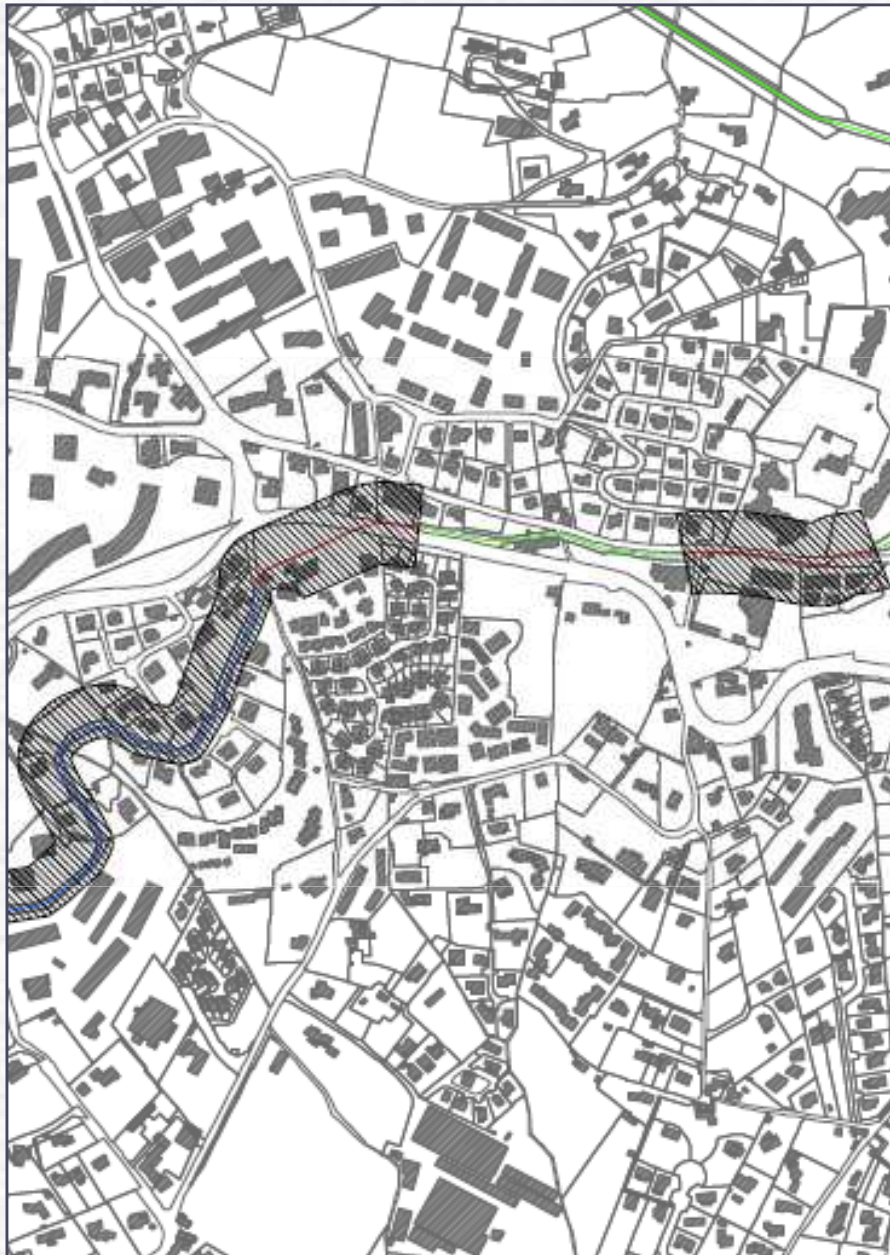
Extrait de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne



Légende




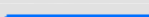
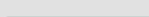
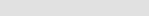
-  Périmètre de Protection
-  Aqueduc
-  Canalisation
-  Ciel Ouvert
-  Dalot
-  Tunnel

Exemples de périmètres de protection rapprochée



Extrait de la commune de Grasse

Légende

-  Périmètre de Protection
-  Aqueduc
-  Canalisation
-  Ciel Ouvert
-  Dalot
-  Tunnel

Les prescriptions liées aux périmètres de protection rapprochée

1) Pour les usages nouveaux

☞ Interdire les activités, installations et dépôts susceptibles d'entraîner une pollution :

- nouveaux ouvrages d'assainissement non collectif
- utilisation d'engrais organiques ou chimiques
- rejets et épandages de toute nature même traités
- rejets d'eaux pluviales collectées
- forages, puits et tout ouvrage souterrain de prélèvement d'eau
- dépôts d'ordures ménagères, d'immondices, de détritrus
- stabulation des animaux domestiques
- stockage de fumiers, purins, déchets verts et autres produits des activités agricoles

Les prescriptions liées aux périmètres de protection rapprochée (suite)

1) Pour les usages nouveaux

☞ Interdire les activités, installations et dépôts susceptibles d'entraîner une pollution :

- ouverture ou remblaiement d'excavations autres que celles liées à une construction autorisée
- installation de canalisations, réservoirs ou dépôts
 - hydrocarbures
 - produits chimiques
- installation d'établissement classé ou utilisant des produits polluants
- activité aquatique
- camping et caravaning
- canalisation souterraine nouvelle sans avis préalable du SICASIL

Les prescriptions liées aux périmètres de protection rapprochée

2) Pour les usages existants

Respect simple de la réglementation en vigueur

Mise en conformité si nécessaire

Des prescriptions spécifiques pour les zones vulnérables

- ➔ Réalisation d'aménagements de protection au niveau des **zones les plus vulnérables** notamment au droit des interférences routières

- ➔ Mesures correctives
 - élimination des stockages, rejets identifiés
 - entonnement des eaux de ruissellement
 - couverture ponctuelle et adaptée du canal

- ➔ Mesures préventives
 - expertise des buses et canalisations traversant le canal
 - glissière de sécurité et rehausses de mur
 - renforcement de la filière de traitement de l'usine de Nartassier avec filtration sur charbon actif

En résumé

- Le rapport de l'hydrogéologue est favorable à l'exploitation de la ressource en eau du canal de la Siagne
- Il propose l'établissement de périmètres de protections immédiate et rapprochée ainsi que des prescriptions d'usages en distinguant les activités existantes et nouvelles
- Il préconise pour les points les plus sensibles la réalisation de mesures spécifiques et adaptée à chaque situation